

Convocation du C.M. : 19/02/2016
Affichage : 19/01/2016

Le vendredi 26 février 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Etaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Claude LABORDE, Mmes Marie-Line TISON, Isabelle CANTY, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, Servanne JAKUBOWSKI, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absents excusés : M. Maurice RAYER, Mme Julie FONTENEAU

M. Maurice RAYER a donné procuration de vote à Mme Marie-Line TISON

Secrétaire de séance : M. Éric DESCOMBES

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 22 janvier 2016 n'appelle aucune observation de sa part.

☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

Point sur l'avancement des travaux paysagers M. le Maire informe le conseil que la réception provisoire des travaux paysagers a eu lieu le 24 février dernier. L'entreprise a à charge l'entretien des espaces verts durant l'année en cours. Un constat de reprise des végétaux aura lieu en septembre.

Point sur la commercialisation

M. le Maire informe le conseil qu'à ce jour six terrains sont réservés ou vendus (lots 7-8-12-14-15-17), deux permis de construire sont délivrés et trois sont en cours d'instruction. D'autre part, un acte de vente et quatre compromis de vente sont à ce jour signés chez Me COUBARD.

☞ Effacement des réseaux aériens et éclairage public rue de l'École

Point sur l'avancement des travaux

M. le Maire informe le conseil que le câblage de l'éclairage public et la pose des lampadaires sont réalisés. La mise en service de l'éclairage a eu lieu le 25 février. Des coupures de courant sont programmées le 29/02 et 1/03 pour permettre le basculement de l'énergie « aérien/souterrain ». La dépose des poteaux et des fils aériens sera réalisée dans les semaines à suivre. La réfection des tranchées sur chaussée a été réalisée par l'entreprise PIGEON TP entre l'avenue de Gaulle et la rue Jean Moulin.

☞ Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

Demande de subvention au titre de la DETR 2016

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016, le projet communal éligible est l'**aménagement de sécurité avenue de Bretagne**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte le projet précité,

décide de solliciter le concours de l'Etat,

arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montants
Montant des travaux H.T	539 209 €
Maître ouvrage	107 909 €
DETR	418 800 €
Autre collectivité	12 500 €

autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016,
atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Demande de subvention au titre du Contrat de Plan Etat-Région Pays de la Loire 2015/2020

Dans le cadre de la Subvention FNADT au titre du CPER 2015-2020, le projet susceptible d'être éligible est :
Aménagement de Sécurité sis Avenue de Bretagne (RD 323 Est) – Liaison douce.

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

adopte le projet précité

décide de solliciter une subvention FNADT au titre du CPER 2015-2020

arrête le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montants
Montant des travaux H.T	94 598 €
Maître ouvrage (20%)	18 938 €
FNADT (40%)	37 830 €
DETR (40%)	37 830 €

atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,

atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

atteste de la compétence de la Collectivité à réaliser les travaux

☞ Matériel de sécurité incendie des bâtiments communaux

Mise en conformité : choix de l'entreprise

M. le Maire explique que l'organisme de contrôle SOCOTEC a réalisé en avril 2015 le contrôle des installations de sécurité incendie de l'ensemble des bâtiments communaux pouvant recevoir du public.

Un rapport de vérification des installations de sécurité incendie a été remis par SOCOTEC pour chaque bâtiment avec des observations et des non-conformités relevées.

Après consultation d'entreprises et prise de connaissance des offres reçues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

décide de porter son choix sur l'entreprise EUROFEU du Mans pour un montant de 3 022,50 € HT, soit 3 627,00 € TTC,

autorise M. le Maire à signer le devis à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 – section investissement

☞ Eglise Saint Germain

Renforcement du plancher sous les cloches : choix de l'entreprise

M. le Maire explique que lors de sa visite technique annuelle de l'église Saint Germain (cloche, horlogerie, commande électrique), la société BODET a constaté que le plancher situé sous les cloches était en mauvais état.

Après consultation des entreprises et prise de connaissance des offres reçues,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

décide de porter son choix sur l'entreprise LOCHET-LENOIR de St Aubin des Coudrais pour un montant de 1 130,00 € HT, soit 1 356,00 € TTC,

autorise M. le Maire à signer le devis à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016

☞ Droit de préemption urbain

Vente de l'immeuble 23 allée des Acacias

M. le Maire informe le conseil de la vente de l'immeuble sis 23 allée des Acacias.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas préempter pour cet immeuble

Vente de l'immeuble 19 avenue du Général de Gaulle

M. le Maire informe le conseil de la vente de l'immeuble sis 19 avenue du Général de Gaulle
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas préempter pour cet immeuble

☞ Prestations de services SEGILOG

Renouvellement du contrat

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie de Sceaux sur Huisne arrive à échéance. La Société SEGILOG de La Ferté Bernard propose de renouveler celui-ci pour une durée de 3 ans, à compter du 15 mars 2016.

Ce contrat comprend :

Pour un versement annuel (cession du droit d'utilisation) de **1 890 € HT** :

- la cession du droit d'utilisation des logiciels existants
- le développement de nouveaux logiciels
- la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels ;

Pour un versement annuel (maintenance et formation) de **210 € HT** :

- l'obligation de maintenance des logiciels créés par la SEGILOG,
- la formation aux logiciels élaborés par la SEGILOG.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de renouveler le contrat précité auprès de la Société SEGILOG à compter du 15 mars 2016 pour une durée de 3 ans,

autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016.

☞ Finances communales

Renouvellement du crédit de trésorerie

Afin de d'établir un préfinancement des travaux de viabilisation dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal « Le Chêne Galon » et ce, dans l'attente de la vente de lots, M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler la une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 300.000 €uros, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois - Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 1,60 % soit à ce jour 1.454 % - Nature de taux : variable - Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu - Commission d'engagement : 0,60% l'an (prélèvement par quart trimestriellement)

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal **confère**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Denis SCHOEFS en qualité de maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Le conseil lui donne pouvoir avec faculté de subdéléguer à M. Didier LOUVEAU, en sa qualité d'adjoint.

☞ Budget annexe « assainissement »

Présentation et vote des comptes administratif et de gestion 2015

Rapport présenté sous la présidence de M. Didier LOUVEAU, adjoint. M. le maire sort de la salle.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget assainissement représentant :

section de fonctionnement :	Dépenses : 28 909,96 €	Recettes : 23 331,66 €
	Soit un résultat de clôture de fonctionnement de : - 5 578,30 €	
section d'investissement :	Dépenses : 25 764,27 €	Recettes : 13 828,21 €
	Soit un résultat de clôture d'investissement de - 11 936,06 €.	

☞ Budget annexe « lotissement Le Chêne Galon »

Présentation et vote des comptes administratif et de gestion 2015

Rapport présenté sous la présidence de M. Didier LOUVEAU, adjoint. M. le maire sort de la salle.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget lotissement représentant :

section de fonctionnement :	Dépenses : 343 893,22 €	Recettes : 346 031,28 €
	Soit un excédent de fonctionnement de : 2 138,06 €	
section d'investissement :	Dépenses : 331 933,18 €	Recettes : 105 239,18
	Soit un résultat de clôture de : - 226 694,00 €	

☞ Budget communal

Présentation et vote des comptes administratif et de gestion 2015

Rapport présenté sous la présidence de M. Didier LOUVEAU, adjoint. M. le maire sort de la salle,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget communal représentant :

section de fonctionnement	Dépenses : 596 106,84 €	Recettes : 723 366,86 €
	Soit un excédent de fonctionnement de 127 260,02 €	
section d'investissement y compris restes à réaliser :	Dépenses : 167 263,76 €	Recettes : 285 674,77 €
	Soit un résultat de clôture de 118 411,01 €	

Affectation des résultats du compte administratif 2015

Rapport présenté sous la présidence de M. Didier LOUVEAU, adjoint,
Constatant les résultats du compte administratif 2015,
après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de reporter 127 260 € en recette d'investissements 2016 au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

décide de reporter 118 411 € en recettes d'investissements 2016 au compte R 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Propositions budgétaires 2016

M. le Maire présente la liste des investissements proposés pour l'année 2016 avec en particulier le projet d'aménagement de sécurité avenue de Bretagne ainsi que les études liées au diagnostic de l'église et à la construction de la 4^{ème} classe.

La commission « Finances » préparera le budget « investissement » 2016, dans ce sens.

☞ Subventions communales 2016

Vote des subventions aux associations

M. le Maire présente les dotations 2016 proposées par la Commission « Finances » :

Organismes	Dotations 2015
Associations communales	
ACPG-CATM	100 €
Club des Aînés Ruraux	100 €
Culture et Jumelage	300 €
Amicale des parents de Sceaux	300 €
Les P'tits loups d'Aurore	100 €
Love Dance	100 €
Barbillon de France	100 €
Sous-total	1 100 €
Association « Enfants citoyens de Sceaux »	
Coopérative scolaire	1 000 €
Sous-total	1 000 €
Autres associations loi 1901	
Comice Agricole de Tuffé	170 €
GDA	30 €
Association des maires de la Sarthe	69 €
Foyer socio-éducatif du collège du Val d'Huisne – La Ferté Bd	450 €
FDGEON	76 €
Musique des sapeurs-pompiers de Tuffé	100 €
Secours catholique	100 €
Les Restaurants du Cœur	100 €
CMA 72 – Formation apprentis	30 €
CMA 37 – Formation apprentis	30 €
Ecole des TP de Normandie	30 €
RASED Bonnetable	226 €
ASRVHP	324 €
Sous-total	1 735 €
Centres aérés	
Centre aéré de Connerré	200 €
Centre aéré de Tuffé	1200 €
Sous-total	1 400 €
TOTAL	5 235 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte les dotations 2016 pour les associations précitées.

décide que les subventions attribuées aux associations locales seront versées sous réserve de production d'un courrier de demande et de la production de comptes financiers complets.

☞ Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Dénomination de la voie de la zone VAL ACTIV

M. le Maire informe le conseil municipal que pour répondre à la demande de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise d'une part et pour permettre le numérotage des lots de la zone, il y a lieu de dénommer la voie.

Sur proposition du conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (1 abstention)

dénomme ci-après la voie principale de la zone d'activités: rue VAL ACTIV

Rapport d'activités 2014

M. le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la communauté de communes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activités 2014.

Le rapport sera communiqué à l'ensemble des conseillers par courriel.

☞ Questions diverses

Association Love Dance

Isabelle CANTY a fait part d'un problème de rangement à la salle des fêtes pour le matériel de l'association.
Claude LABORDE examinera les possibilités qui pourront être offertes à l'association.

Eclairage public

A la demande de Jérémie CANTY, un point sera fait sur l'incidence de la consommation électrique dans le cas d'une modification de la durée d'éclairage. (le remplacement des sources lumineuses en cours sera pris en considération).

☞ Agenda du maire et des adjoints

- Samedi 27/02 : mariage
- Mercredi 2/03 : réunion GIDON 18h30
- Vendredi 4 /03 à 9h00 : comité syndical : élection président
- **Samedi 5/03 : repas dansant amicale parents**
- **Dimanche 6/03 à 14h00 : loto Culture et Jumelage**
- Mardi 8/03 : conseil d'école à 18h00
- Mardi 8/03 à 18h30 : DOB CCHS au Luart
- Lundi 14/03 à 14h30 : DOB SDAN au Mans
- Mercredi 16/03 à 18h30 : commission finances
- Jeudi 17/03 à 10h00 : Rendez-vous au trésor Public pour budget
- **Dimanche 20/03 : chasse aux œufs amicale parents**
- Lundi 21/03 toute la journée : formation élus : Evolution des coopérations intercommunales
- Jeudi 24/03 à 18h00 : réunion CCID

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Prochaine réunion du conseil municipal

Mercredi 23 mars 2016 à 20h30

Vote des budgets